



LA CERTIFICATION FSC POUR VOTRE FORÊT ET VOS BOIS

Il existe de nombreuses raisons en Belgique pour faire certifier sa forêt sous le label FSC et cette étape n'est pas forcément difficile à franchir.

TOUT BÉNÉFICE POUR VOTRE FORÊT ET VOS BOIS

En certifiant votre forêt, non seulement vos bonnes pratiques forestières sont reconnues mais vos bois bénéficient également de la certification FSC lors des ventes.

Cette valeur ajoutée peut également se distinguer en Belgique sur certains marchés où l'offre actuelle en bois local FSC est très largement insuffisante pour répondre à la demande.

FSC, UNE CERTIFICATION CRÉDIBLE ET RECONNUE, ADAPTÉE ET ACCESSIBLE À TOUT TYPE ET TOUTE TAILLE DE FORÊT

FSC a su développer une expertise solide et reconnue applicable aux grandes concessions forestières en milieu tropical mais aussi aux petites forêts morcelées, comme en Europe où l'on trouve déjà plusieurs dizaines de millions d'hectares de forêts certifiées FSC. Ces forêts peuvent être grandes comme petites, privées comme publiques.

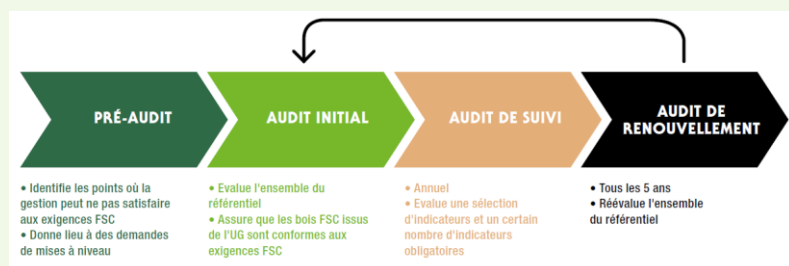
DES AUDITS INDÉPENDANTS

Pour des raisons évidentes de neutralité, ce n'est pas FSC qui effectue lui-même les audits en forêt mais bien des Organismes de Certification (OC) indépendants et accrédités FSC ou des Gestionnaires de Groupe (GG) porteurs d'une certification de groupe (voir ci-après). Ceux-ci sont également audités pour garantir la qualité des audits qu'ils effectuent. Vous trouverez ci-après la liste des Organismes de Certification et Gestionnaires de Groupe qui proposent de manière active leurs services en matière de certification forestière FSC en Belgique.

CYCLE D'AUDITS

La durée de validité d'un certificat FSC ('individuel' ou 'de groupe') est de 5 ans. Cette période est rythmée par un cycle d'audits externes annuels réalisés par un Organisme de Certification accrédité FSC.

Ce cycle débute par un audit initial qui va déterminer si une forêt (ou un groupe de forêts) répond au cadre FSC et peut recevoir la certification FSC. Cet audit initial, peut parfois être précédé d'un pré-audit, uniquement pour le 1er cycle et dans des cas spécifiques (forêts de grandes dimensions et/ou possédant des zones à risques), ou encore à la demande du propriétaire forestier.



À la fin d'un cycle de 5 ans, le certificat FSC peut être renouvelé à travers un audit dit 'de renouvellement' qui correspond à l'audit initial d'un nouveau cycle d'audits. Dans le cadre d'un certificat 'de groupe' (voir chapitre suivant), ces audits externes annuels vont vérifier la capacité du Gestionnaire de Groupe à gérer le groupe ainsi que le respect des exigences FSC par les membres du groupe (par échantillonnage).

QUEL TYPE DE CERTIFICATION FSC POUR MA FORÊT ?

En Belgique, il existe deux possibilités pour faire certifier sa forêt : soit à travers une certification 'individuelle', soit à travers une certification 'de groupe'.

LA CERTIFICATION INDIVIDUELLE

La certification dite 'individuelle' est la voie qu'utilise certains propriétaires (privés ou publics) qui souhaitent gérer tous les aspects de la certification en direct avec un Organisme de Certification (OC) accrédité FSC, ces derniers effectuant les audits annuels en forêt. Les propriétaires qui choisissent ce type de certification possèdent généralement des forêts de grandes dimensions (plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'hectares).

LA CERTIFICATION DE GROUPE

La certification dite 'de groupe' permet à plusieurs propriétaires forestiers (privés et/ou publics) de se regrouper sous un seul certificat FSC. Les coûts de certification sont alors allégés car mutualisés entre tous les membres du groupe. Ce certificat de groupe est porté et géré administrativement par un responsable de groupe, encore appelé 'Gestionnaire de Groupe', qui aura également pour rôle de vérifier à travers des audits internes, le respect des exigences FSC auprès de chacun des membres du groupe.

Ce type de certification s'adresse en général aux propriétaires de forêts ayant une taille plus modeste (de quelques hectares à quelques centaines d'hectares). Des groupes organisés à l'échelle d'une région comme en Flandre peuvent toutefois accueillir aussi bien des petites forêts (quelques hectares) que des forêts de plus grandes dimensions (>1000ha).

COMMENT FAIRE CERTIFIER SA FORÊT FSC ?

En Belgique, des forêts de toutes tailles sont certifiées FSC depuis de nombreuses années. Pour faire certifier sa forêt, il convient de considérer les étapes suivantes :

- 1) Prendre connaissance des Principes et Critères de gestion forestière FSC applicables en Belgique*
- 2) Présenter un document de gestion qui respecte ces principes* : le degré de détail d'un plan de gestion dépend principalement de sa taille et de l'intensité/fréquence des opérations forestières menées.
- 3) Choisir une modalité de certification ('individuelle' ou 'de groupe'), la certification de groupe étant la plus adaptée aux petites propriétés forestières.
- 4) Contacter un ou plusieurs Organismes de Certification / Gestionnaires de Groupe** pour réaliser l'audit FSC et choisir sur base de leur devis
- 5) Soumettre sa forêt à un audit FSC afin de vérifier que les différents éléments repris dans le plan de gestion ainsi que la gestion menée en forêt rencontrent bien les principes et critères FSC appliqués en Belgique*.

BESOIN D'APPUI/CONSEIL?

FSC Belgique se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations 'sur mesure' sur le sujet.

* de la documentation sur le sujet est disponible sur www.fsc.be ou en contactant directement FSC Belgique.

** voir liste ci-après

LISTE DES ORGANISMES DE CERTIFICATION ET DES GESTIONNAIRES DE GROUPE ACTIFS EN BELGIQUE

Organismes de certification accrédités FSC

Pour les propriétaires (privés et publics) qui souhaitent bénéficier d'une certification FSC 'individuelle' pour leur forêt (certificat plutôt adapté aux forêts de plus grandes dimensions - voir page précédente)

Organisme de certification FSC	Personnes de contact	Compétence linguistique	Zone d'intervention
Control Union Certifications B.V. http://www.controlunion.be	Glenn Feryn certificationbe@controlunion.com	NL / ENG	Flandre
Ecocert Environnement SAS http://www.ecocert-environnement.com	Wendy Johnson wendy.johnson@ecocert.com	FR / ENG	Bruxelles Wallonie
Preferred by Nature http://www.preferredbynature.org	Tim Roelandts troelandts@preferredbynature.org	NL / ENG	Flandre
Soil Association https://www.soilassociation.org/	Marie-Christine Fléchar MFlechard@soilassociation.org	FR / ENG	Bruxelles Wallonie

Gestionnaires de groupe

Pour les propriétaires (privés et publics) qui souhaitent bénéficier d'une certification FSC de groupe pour leur forêt (certificat plus adapté aux forêts de tailles plus modestes - voir page précédente)

Organisation	Personnes de contact	Compétence linguistique	Zone d'intervention
Agence pour la nature et les forêts (ANB) du Gouvernement flamand <u>Site web</u>	Danny Maddelein danny.maddelein@vlaanderen.be 0479/679573	NL / ENG	Flandre
Sylva Nova http://www.sylvanova.eu	Mélanie Noan melanie@sylvanova.eu 0471/530964	NL / FR / ENG	Flandre Bruxelles Wallonie

